PROCÈS DE L'AFFAIRE SONATRACH 1

Quelle stratégie pour la partie civile ?

La ligne droite est réellement entamée dans le procès de l'affaire de Sonatrach 1. Hier, le président du tribunal criminel est passé à la vitesse supérieure pour clore la phase réservée à l'audition des témoins. Ainsi, les 14 témoins sur les 116 cités par l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation devaient dans leur totalité, être entendus hier. Aujourd'hui, il est attendu l'entrée en action des avocats de la partie civile.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les plaidoiries de la partie civile sont divisées en deux parties. La première partie est assurée par les avocats représentant le Trésor public alors que la seconde partie est représentée par la défense du groupe Sonatrach. A ce titre, chacune des deux parties va essayer de faire valoir ses arguments. Il n'en demeure que le réquisitoire de l'accusation, autrement dit du ministère public, sera le moment le plus attendu dans ce procès.

La plaidoirie de la défense constituera, quant à elle, la plus importante attraction de cette fin de procès. Il reste à se demander qu'elle sera la stratégie que va mettre en place la partie civile pour «démontrer le préjudice subi par le groupe Sonatrach» en l'absence d'une expertise. Il n'en demeure que le président du tribunal criminel, M. Mohamed Reggad, avait précisé que 14 témoins seraient auditionnés au plus tard hier dans la soirée, y compris les membres du conseil exécutif de Sonatrach.

Hier, le juge avait poursuivi l'audition des témoins dont la majorité sont des membres de la commission technique chargée de l'ouverture des plis des offres techniques et commerciales du projet de rénovation du siège de Sonatrach, sis rue Ahmed-Ghermoul (Alger) et ceux composant le conseil exécutif de Sonatrach.

Les témoins, dont des secrétaires de la commission chargée du suivi de la conformité des offres avec le cahier des charges, relatif au projet de rénovation du siège de Sonatrach, ont nié leur implication dans l'élaboration des contrats de réalisation ou des études concernant ce projet.

Parmi les témoins figurent également, Benabbès Mohamed, responsable des moyens à la direction commerciale, qui a affirmé qu'il ignorait l'aspect technique et les circonstances de préparation du contrat d'études relatif au projet de rénovation du siège de Sonatrach. Il a cité les détails de l'appel d'offres national et international avant l'annonce de sa non-faisabilité à la demande de Rehal Mohamed-Chawki.

Photo : Samir Sid

L'audition des témoins se poursuit au tribunal d'Alger.

Pour sa part, Ali Zerghani, associé du groupe Contel Funkwerk, chargé de la fourniture d'équipements allemands au groupe Sonatrach, a été auditionné à la demande de la défense, selon le juge Reggad qui a interrogé le témoin sur sa relation avec l'ex-P-dg de Sonatrach et les accusés Al Ismaïl Mohamed-Djaâfar, Meghaoui El-Hachemi et son fils Yazid.

Le témoin est revenu sur la nature de l'activité de la société Contel Funkwerk et les gains réalisés à travers ses différentes filiales, précisant que la majorité de ses gains ont été réalisés à travers les contrats conclus avec le groupe Sonatrach dans le Sud concernant l'installation de systèmes de télésurveillance dans 13 installations et bases de vie dans le sud du pays. Le président du tribunal criminel a également entendu les membres du comité exécutif, notamment la responsable en charge des ressources humaines ou encore le vice-président en charge des activités Aval.

Le témoin, Chekired Hocine, ex-directeur général adjoint de Sonatrach, chargé des activités de transport par canalisations (2006-2008), avait affirmé avant-hier, faut-il le rappeler, que «la commission des offres techniques avait déclaré en 2008 infructueux l'appel d'offres relatif au projet du gazoduc entre l'Algérie et la Sardaigne (GK3) car deux sociétés seulement ont soumissionné».

A. B.

ABDELMADJID ATTAR, ANCIEN PATRON DE SONATRACH, L'AVOUE :

«Nous avons accusé un retard dans les énergies renouvelables»

Pour l'ancien ministre des Ressources en eau et ex-premier responsable de Sonatrach, le pays ne fait pas face à une crise énergétique mais plutôt à une crise de diversification de son économie, actuellement basée presque à 100% sur les hydrocarbures.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Certes, Abdelmadjid Attar affirmait, hier lundi sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, qu'il y a «une prise de conscience, se fiant aux déclarations des uns et des autres, mais il estime qu'un retard considérable a été accusé. Car, selon lui, «quelles que soient les mesures qu'on prend, elles ne pourront donner leurs effets que dans deux ou trois ans. C'est bien beau d'investir dans les services, l'agriculture, l'industrie, mais on n'aura de retour que dans trois ou quatre ans. Mais d'ici-là, que faudra-t-il faire ? s'interrogera-t-il. Et de répondre en affirmant que l'Algérie a la chance d'avoir son Fonds de régulation des recettes, ses réserves de change pour couvrir son commerce extérieur.

Ceci même s'il considère qu'il est temps d'aller vers l'endettement en finançant beaucoup ou la majorité des projets par des emprunts obligataires locaux ou à l'extérieur. Cela permettra, justifie-t-il, de préserver le Fonds de régulation, de ne pas toucher trop aux réserves de change en attendant que les choses s'améliorent car le baril du pétrole reprendra d'ici deux ans les 40 dollars voire même les 60 dollars. Et de faire siennes des estimations selon lesquelles au-delà de 2025, le pétrole et le gaz reprendront leurs places. Et il est question que le pétrole atteigne 140 dollars le baril.

Reconnaissant que la situation du pays est «extrêmement difficile», il avouera ne pas vouloir être

Photo : DR

Abdelmadjid Attar.

à la place des gouvernants auxquels il reprochera de n'avoir rien fait dans les énergies renouvelables en temps opportun. «Quand on avait la fameuse manne financière qui nous aurait permis d'investir et d'avancer dans le domaine». Un retard qu'il mettra sur le compte de ce «défaut» qui nous colle comme une seconde nature en ce sens, regrettera-t-il, que «nous attendons que le feu atteigne la baraque pour prévoir des systèmes de lutte contre l'incendie».

Abordant le marché mondial de l'or noir, l'ancien président-directeur général de Sonatrach certifie qu'il ne peut pas aller au-delà du niveau actuel avec un baril de pétrole se négociant à 28, 30 et 35 dollars . «Nous avons pratiquement atteint le plancher concernant une bonne moitié de la production mondiale, c'est-à-dire le prix de revient tourne autour d'une moyenne de 25 dollars surtout dans les zones offshore, il atteint parfois 40 dollars dans certaines zones.»

Et d'estimer qu'il est «extrêmement difficile de faire des prévisions ou de dire comment évaluer le baril dans un sens ou dans un autre car la situation est complètement différente par rapport à celles de 1986, 1999 et 2008», avouant «s'être trompé comme d'ailleurs le FMI ou encore l'Arabie Saoudite» quand tout ce beau monde prévoyait une «stabilisation autour de 60 dollars».

Attar expliquera que si tous les chocs pétroliers qui ont lieu jusqu'à 2008 avaient des raisons très précises, celui actuel, car c'en est un, obéit plutôt à la règle de l'offre et de la demande avec, relèvera-t-il, une récession mondiale, les pays émergents comme la Chine qui consomment nettement moins, les Etats-Unis qui se suffisent en gaz et en pétrole de schiste, tandis que le gaz remplace petit à petit le pétrole qui perdra son influence dans les 20 ou 30 prochaines années tandis que le gaz est en nette croissance.

A cela, il faudra ajouter les économies d'énergie, les nouvelles technologies ou encore la consommation mondiale qui a diminué grâce au progrès technologique.

Un nouvel ordre que l'arrivée de l'Iran sur le marché pétrolier mondial ne modifiera pas grandement. Selon Attar, Téhéran n'a pas encore mis un seul baril sur le marché, considérant qu'elle peut démarrer si les sanctions sont complètement levées, s'il y a modernisation et rénovation des installations pour arriver durant les trois premiers mois à 200 000 barils par jour tout au plus, 500 000 d'ici la fin de l'année en cours. A cela, il faudra noter qu'aujourd'hui déjà, il y a trop de pétrole sur le marché, à peu près 2 millions de barils de plus, et un manque, voire absence totale de solidarité parmi les membres de l'Opep qui, selon lui, «n'est plus l'acteur d'autrefois, le pétrole étant déjà devenu un produit quelconque». Et d'ajouter : «Nous assistons à une nouvelle ère, à un nouvel ordre, il y a quelque chose qui est en train de se mettre en place dans le secteur énergétique de façon générale qui va complètement changer le marché pour le pétrole et le gaz.»

M. K.

BILAN ANNUEL DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Des chiffres toujours lourds

Les accidents de la circulation en Algérie continuent à endeuiller des familles. Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation, ce fléau fait chaque année des centaines de morts et des milliers de blessés dont résultent souvent des handicapés à vie. Les chiffres révélés par les autorités concernées durant l'année écoulée, en sont la preuve et donnent froid dans le dos.

Une moyenne de 44 accidents de la circulation routière par jour a été enregistrée en 2015 par les services de police en zones urbaines. Un nombre d'accidents qui a engendré quotidiennement 62 blessés et 2 morts, précise-t-on.

Le bilan annuel des services de police établi en zones urbaines, fait état de 16 245 accidents de la circulation routière contre 17 383 accidents enregistrés durant l'année 2014 soit, une légère baisse de -6,54%. Ces mêmes accidents ont ainsi engendré 19 337 blessés en 2015 contre 20 717 blessés en 2014, soit une baisse de -6,66%. Idem pour le nombre de décès qui a connu pour sa part, une très légère diminution de -2,29%. En effet, les accidents corporels de la circulation routière ont fait 809 morts en 2015, alors qu'en 2014, il a été recensé 828 décès.

Selon les services de police, le facteur humain reste en tête de liste des causes principales des accidents de la circulation avec un taux de 98,42%. L'état des routes et de l'environnement suit avec un taux de 0,86% puis vient l'état du véhicule en troisième position avec un taux de 0,72%.

Les services de la Protection civile qui n'ont pas encore clôturé leur bilan annuel de 2015, ont effectué du premier janvier 2015 à fin novembre de la même année, 59 754 interventions uniquement pour les accidents de la circulation à travers le territoire national et recensé ainsi 73 844 blessés et 2 143 morts.

Le bilan le plus lourd a été enregistré par la Protection civile, dans la wilaya de Aïn Defla avec 104 morts.

La wilaya d'Alger a enregistré de son côté, le nombre de blessés le plus élevé de tout le territoire algérien avec précisément 7 031 blessés.

Rym Nasri